



Anderlecht, le 24 juillet 2017

Aux responsables de Transparencia  
Aux bons soins de qui de droit

ADMINISTRATION COMMUNALE  
GEMEENTEBESTUUR

**AFFAIRES JURIDIQUES**

Personnes de contact : A. DEMAGOS et M. DOUKOURE

N.REF: AD/APJ-2017-03-TR

Tél. : 02 558.09.62/23

affairesjuridiques@anderlecht.brussels

Madame, Monsieur,

Concerne: Transparencia- Diverses demandes- [request-263-7c72f3358@transparencia.be](mailto:request-263-7c72f3358@transparencia.be)- [request-265-dc9f6a3b@transparencia.be](mailto:request-265-dc9f6a3b@transparencia.be) - [request-266-d9df6964@transparencia.be](mailto:request-266-d9df6964@transparencia.be) -[request-303-5ebd05f6@transparencia.be](mailto:request-303-5ebd05f6@transparencia.be)-[request-305-af6f6e5e@transparencia.be](mailto:request-305-af6f6e5e@transparencia.be).

Nous avons bien reçu vos cinq demandes reprises sous rubrique en date du 29 juin 2017, ce qui nous vaut le privilège de revenir vers vous.

Pour rappel, vous nous demandiez conformément à l'ordonnance de 2006 de vous communiquer sans délai :

- \* les documents détaillant les budgets de notre commune pour l'année 2017
- \* la liste des associations qui bénéficient de subsides, d'aide financière, matérielle ou logistique de la part de la commune d'Anderlecht
- \* l'ensemble des rémunérations, notes de frais et leurs justificatifs et autres avantages en nature versés aux mandataires désignés par le Conseil communal depuis 2006 dans les institutions para-communales, intercommunales et régionales;
- \* et l'ensemble des rémunérations, notes de frais et leurs justificatifs et autres avantages en nature versés aux mandataires désignés par le Conseil communal de notre commune au sein des Cuisines Bruxelloises" depuis le 9 décembre 2013.
- \* l'ensemble des rémunérations, notes de frais et leurs justificatifs et autres avantages en nature versés aux mandataires désignés par le Conseil communal de notre commune au sein de la Société de Développement pour le Région de Bruxelles-capitale;

Concernant la seconde question reprise ci-avant, pourriez-vous préciser le domaine visé?

Nous informons que le Collège des Bourgmestre et Échevins statuera sur vos demandes en date du 22 août 2017, soit lors de sa prochaine séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Par ordonnance:  
Le Secrétaire ff.,

  
L. GÄBELE

  
Le Bourgmestre ff.,

M. AKOUZ